

RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ AUX QUESTIONS DE L'APERE TRANSMISES PAR LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT LE 28.02.2022

Madame, Monsieur,

Dans sa séance du 28 mars, la Municipalité de Rolle a étudié les questions qui lui ont été soumises et elle y répond comme suit.

1 SÉCURISATION DES ACCÈS PIÉTONS EMPRUNTÉS PAR LES ENFANTS DURANT LA JOURNÉE

1.1 MISE EN PLACE LIMITATION VITESSE SUR LA RUE DU TEMPLE

La rue du Temple (partie inférieure) fait l'objet aujourd'hui d'une étude visant à la mettre sous la réglementation d'une zone de rencontre, qui devrait aboutir dans le courant de cette année.

Il en va de même pour la rte des Quatre-Communes, qui fait actuellement l'objet d'une étude pour une mise en zone 30 km/h. D'autres études de modération de trafic sont prévues, avec une attention particulière autour des sites scolaires.

1.2 POINTS NÉVRALGIQUES CHANTIERS

Nous prenons note de la remarque liée à la promiscuité des chantiers et de la circulation piétonne et nous veillerons à garantir une sécurité optimum.

2 AMÉNAGEMENT PISTES CYCLABLES

Plusieurs études ont été menées, ou sont encore en cours, en lien avec l'aménagement de pistes cyclables sur le territoire de la commune. Récemment, le Conseil communal a validé le projet de la Municipalité qui permettra de mettre en place des bandes cyclables sur la rte de Gilly, l'av. de la Gare et la rte de la Vallée.

3 PLUS DE PLACES DE PARKING POUR DÉPOSER LES ENFANTS À L'ÉCOLE

L'inventaire sur les différents sites scolaires est le suivant :

- deux dépose-minute pour l'école du Martinet, dont un (La Prairie) pouvant recevoir plus d'une centaine de véhicules en 5 – 10 minutes.
- 9 places de stationnement 15 minutes pour l'école du Maupas, ainsi qu'un dépose minute au droit de l'entrée donnant accès au préau.
- un parking à l'école des Buttes.

À l'école des Buttes, un nouvel aménagement est prévu pour la rentrée 2022 – 2023, contribuant à une meilleure sécurisation de l'accueil des parents / enfants à l'école et pour la garderie « La Barcarolle ».

Un trafic très dense autour des écoles est constaté en lien avec l'activité des « parents-taxis » venant déposer ou attendre leurs enfants. Les lieux sécurisés existants aménagés par la Municipalité ne sont pas toujours utilisés par certains automobilistes (manœuvres périlleuses, dépôt sauvage sur la route ou au milieu d'un giratoire, stationnement sur les places handicapés, arrêt sur les trottoirs, etc.)

La réduction des « parents-taxis » en faveur de déplacements en bus, à vélo ou à pieds permettrait de réduire le risque d'accident.

Partant du constat que les infrastructures existantes sont mal utilisées, un Plan de mobilité scolaire pour un chemin de l'école agréable et sécurisé serait donc plus pertinent qu'une nouvelle zone de dépose-minute, cette dernière pouvant être considérée comme une incitation aux parents à amener leurs enfants en voiture à l'école.

4 ARBORISER LES COURS DE RÉCRÉATION POUR QUE LES ENFANTS PUISSENT NOTAMMENT AVOIR DE L'OMBRE

Dans sa réponse au postulat « Réaménageons nos cours d'école » qui demande d'analyser la possibilité de créer des espaces verts dans une étude pour le réaménagement de l'ensemble des cours d'école, la Municipalité de Rolle informe :

- Qu'elle partage ce souci et envisage une végétalisation des sites scolaires ;
- Qu'à court terme, en 2022, la pose de plusieurs arbres en pot ainsi que l'aménagement de quelques potagers urbains sont envisagés ;
- Qu'à moyen terme, dès 2023, une démarche participative sera mise en place pour tenir compte des besoins et contraintes des usagers, avec les objectifs notamment suivants :
 - Une démarche environnementale durable dans les aménagements scolaires ;
 - Une démarche pédagogique utilisant les aménagements extérieurs pour sensibiliser à l'environnement et à la biodiversité ;
 - Une amélioration de la santé publique et la qualité de vie en luttant contre des îlots de chaleur et la pollution atmosphérique.

En résumé, des aménagements provisoires seront réalisés en attendant une approche plus complète qui récoltera les avis des élèves et des parents, des enseignants, du personnel technique et des habitants du quartier.

5 PLACES DE JEUX A ROLLE

La Commune de Rolle dispose de plusieurs places de jeux situées sur le territoire, à savoir :

- Plage
- Camping
- Château



- Jardin Anglais
- Général-Guisan
- Parc des Eaux

À l'instar de la place de jeux du Jardin Anglais, les différentes places de jeux communales ont subi des travaux d'importance durant l'année 2011 pour être conformes aux normes de sécurité en vigueur. Les principales interventions consistaient en la réparation des jeux et à la mise en place de sols amortissants (normes BPA).

Afin de maintenir lesdites places en parfait état et de garantir la sécurité des usagers, la Commune a conclu un contrat d'entretien avec Lactell SA, une société spécialisée. Cette entreprise contrôle régulièrement les différentes installations et procède aux remises en état nécessaires. Le service Voirie Et Espaces verts effectue également des inspections régulières des places grâce à une formation technique donnée aux collaborateurs.

La majorité des installations actuelles ont été adaptées aux enfants en bas âge, à l'exception de quelques jeux, tels que la tyrolienne et certains jeux à ressort.

Une nouvelle place de jeux (Jardin Anglais), de type « inclusive », devrait voir le jour prochainement, en remplacement de l'ancienne devenue obsolète (1983). Le but de la place de jeux inclusive est de permettre à des enfants souffrant de mobilité réduite et d'handicaps divers d'accéder aux installations et de les utiliser, leur permettant ainsi de jouer avec des enfants sans handicap. En Suisse romande, c'est la ville de Lausanne qui, en 2014, a été la 1^{re} commune à proposer ce type de place de jeux.

Pour mémoire, la Suisse a ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées en avril 2014 afin d'éliminer les obstacles auxquels elles sont confrontées et de promouvoir ainsi leur inclusion et leur égalité au sein de la société.

Comme il est suggéré par le groupe de parents, des améliorations peuvent être envisagées au parc des Trois Sapins, en rajoutant des arbres à proximité de la place de jeux. La place dédiée au basket peut être remplacée par des jeux inclusifs et pour enfants en bas âge. Quelques bancs peuvent aussi être rajoutés dans le secteur du parc des Eaux, sous des arbres par exemple. Des panneaux « interdiction de fumer » et « chiens tenus en laisse » peuvent être installés à proximité de la place de jeux.

Concernant le point sur l'installation d'un petit abri près du terrain de foot, des précisions devraient être données par l'APERÉ afin de mieux cibler les besoins (par ex. de quel terrain s'agit-il ? pour combien de personnes ?).

Le 4 avril 2022

Au nom de la Municipalité

La Syndique



Monique Choulat Pugnale



La Secrétaire



Tu Wüst



